

La Rochelle
Université

Recueil des actes administratifs

■ n° 535

12 juin 2025

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

Délibération n° 2025-06-10-1 - Conseil d'institut du 10 juin 2025 - relative à l'élection du directeur de l'Institut universitaire de technologie

Arrêtés

Arrêté n° 2025-339 du 23 mai 2025 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme du master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours conseil en management des systèmes d'information

Arrêté n° 2025-343 du 3 juin 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2025-345 du 3 juin 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2025-356 du 28 mai 2025 portant nomination des personnalités extérieures au conseil de la documentation de La Rochelle Université

Arrêté n° 2025-368 du 11 juin 2025 valant appel à candidature en vue de l'organisation de l'élection de la directrice ou du directeur de l'IAE La Rochelle

Arrêté n° 2025-369 du 12 juin 2025 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises pour l'année universitaire 2024-2025

Délibérations

Délibération n° 2025-06-10-1 - Conseil d'institut du 10 juin 2025 - relative à l'élection du directeur de l'Institut universitaire de technologie

Séance du 10 juin 2025

LE CONSEIL D'INSTITUT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9 et D. 713-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n°2025-112 du 15 avril 2025 portant organisation de l'élection de la directrice ou du directeur de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n°2025-303 du 23 mai 2025 portant recevabilité de candidature à l'élection de la directrice ou du directeur de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ À UN VOTE À BULLETIN SECRET

PROCLAME M. Fabien GENDRON élu directeur de l'Institut universitaire de technologie, à l'issue du premier tour de scrutin, avec 35 voix pour et 2 blancs/nuls.

Fait à La Rochelle, le 10 juin 2025.

Le président du conseil
Olivier Bruneau

Arrêtés

Arrêté n° 2025-339 du 23 mai 2025 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme du master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours conseil en management des systèmes d'information

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-5, article L. 613-1 et L. 712-2,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6412-3 et D. 6412-6,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de du master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours conseil en management des systèmes d'information est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Jean-François Berthevas, Maître de conférences, spécialiste en systèmes d'information, président de jury
- > Guillaume Delalieux, Professeur des universités, spécialiste en stratégie
- > Mouna Sahib, Chef de projet Senior et systèmes d'information

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 mai 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2025-343 du 3 juin 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature Volet gouvernance et administration

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans l'annexe – *Délégations de signature financière*, paragraphe 2.2.2 intitulé « Autres vice-présidences » :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	CRB	SO	Sous SO
FLORES-LONJOU	MAGALIE	VICE-PRÉSIDENTE CULTURE(S) ET COMMUNICATION	CRB10	MPLS PC	MPLS

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 3 juin 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2025-345 du 3 juin 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature Volet composantes et départements d'enseignement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L. 712-2 et L. 712-3,
 Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
 Vu les statuts de La Rochelle Université,
 Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
 Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
 Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,
 Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
 Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans l'annexe – *Délégations de signature financière*, paragraphe 2.4.2 intitulé *Délégations financières en lien avec les enseignements relatif à Autres affaires financières* :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
DOMON	LISIANNE	ENSEIGNANTE CHERCHEUSE	LIENSs	CRB10	MPLS PC	MPLS

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 3 juin 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2025-356 du 28 mai 2025 portant nomination des personnalités extérieures au conseil de la documentation de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 714-1, et D. 714-28 et suivants,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du service commun de la documentation de La Rochelle Université,
Vu le règlement intérieur du conseil de la documentation du service commun de la documentation de La Rochelle Université,
Vu les propositions du directeur du service commun de la documentation,

ARRÊTE

Article 1

Sont nommées personnalités extérieures du conseil de la documentation pour un mandat de quatre ans renouvelable :

- > Madame Anne Courcoux, directrice de la médiathèque Michel Crépeau de La Rochelle,
- > Monsieur Amaury Catel, directeur de Média centre-ouest de l'Université de Poitiers.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 28 mai 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2025-368 du 11 juin 2025 valant appel à candidature en vue de l'organisation de l'élection de la directrice ou du directeur de l'IAE La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 711-10,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium, notamment son article 40,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Vu le règlement intérieur du conseil de l'IAE, notamment ses articles 5 et suivants,
Vu l'arrêté n° 2023-339 du 24 août 2023 portant nomination du directeur par intérim et de la directrice adjointe par intérim du département d'enseignement IAE La Rochelle à compter du 1^{er} septembre 2023,

ARRÊTE

Article 1 : Objet et date du scrutin

Le présent arrêté a pour objet d'organiser l'élection de la directrice ou du directeur de l'IAE La Rochelle par les membres internes élus du conseil de l'IAE. Le scrutin est fixé au 2 juillet 2025 à 18h à l'occasion d'une séance du conseil de l'IAE.

Le mandat de la directrice ou du directeur de l'IAE La Rochelle a une durée maximale de quatre ans, dans la limite du terme du mandat du président de l'Université. Il est renouvelable une fois, dans la limite de deux mandats successifs.

Article 2 : Conditions d'éligibilité

La directrice ou du directeur de l'IAE La Rochelle est élu parmi les enseignantes-chercheuses, les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les chercheuses, les professeurs, les professeuses, les maîtres et maîtresses de conférences, associées ou invitées, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité, qui effectuent au sein de l'IAE La Rochelle un nombre d'heures d'enseignement correspondant à 50 % au moins de leur service dû, décharge incluse, à la date du scrutin.

Nul besoin d'être membre du conseil de l'IAE pour être éligible à la direction de l'IAE La Rochelle.

Le président de l'Université s'assure de l'éligibilité des candidates ou candidats. La liste des candidates ou candidats est portée à la connaissance des membres du conseil de l'IAE par voie électronique au plus tard le 27 juin 2025.

Article 3 : Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Les déclarations de candidatures sont exprimées par écrit. Les candidatures sont adressées au président de l'Université par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Présidence de l'Université
Technoforum
La Rochelle Université
23 avenue Albert Einstein
BP 33060 – 17031 La Rochelle

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Les candidatures peuvent également être déposées à la direction des Affaires juridiques et statutaires ou par voie électronique avec accusé de réception aux adresses suivantes :

La Rochelle Université
Technoforum - Direction des Affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein
BP 33060 – 17031 La Rochelle

Bureaux 004 ou 11 bis

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
dajs@univ-lr.fr

Les candidatures doivent être parvenues au plus tard le **26 juin 2025 avant 17h00**.

Le dossier de candidature comporte :

- > une déclaration de candidature (annexe 1), datée et signée,
- > une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ou de la carte professionnelle de l'Université,
- > un *curriculum vitae* à jour,
- > une déclaration d'intention, exprimant les principales propositions de la candidate ou du candidat ainsi que les noms, prénoms et fonctions des personnalités qui seront nommées à la direction adjointe ainsi qu'à la direction adjointe à l'alternance de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent, en cas d'élection de la candidate ou du candidat.

Dans le cas où il est procédé à un dépôt par lettre recommandée ou en main propre du dossier de candidature, les fichiers électroniques de ces documents sont transmis dans les mêmes délais à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

Article 4 : Publicité des candidatures

Les *curriculum vitae* et les déclarations d'intention remises par les candidates et candidats à l'appui de leur candidature sont adressés par voie électronique aux membres du conseil de l'IAE dans le cadre habituel de communication des documents aux séances du conseil de l'IAE.

Article 5 : Électeurs et électrices

Les électeurs et électrices sont les membres internes élus du conseil de l'IAE en exercice au jour de la réunion du conseil de l'IAE réuni pour procéder à la présente élection, tels que définis à l'article 34 des statuts du Pôle Licences Collegium.

Article 6 : Modalités de vote

L'élection de la directrice ou directeur de l'IAE La Rochelle a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Le scrutin n'est pas public.

Est élue directrice ou directeur de l'IAE La Rochelle celui qui recueille soit au premier tour, soit au deuxième tour de scrutin, la majorité absolue des voix des membres internes en exercice élus du conseil de l'IAE.

Au troisième tour, ne peuvent se présenter que les deux candidats ayant obtenu le plus de voix aux tours précédents. L'élection a alors lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, la candidat ou le candidat le plus jeune est élu.

Article 7 : Résultats

Les résultats de l'élection sont proclamés à l'issue du scrutin dans un délai de trois jours. Ils peuvent fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois suivants la date de la proclamation :

Tribunal administratif
15 rue de Blossac
CS 80541
86020 POITIERS cedex

Article 8 : Publication

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 11 juin 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Annexe 1

Élection de la directrice ou du directeur de l'IAE La Rochelle
Déclaration de candidature

1.1.

Scrutin du 2 juillet 2025

Je soussigné-e, Madame, Monsieur :

déclare être candidate ou candidat à l'élection pour assurer la direction de l'IAE La Rochelle, qui se déroulera le 2 juillet 2025 à 18h à l'occasion d'une séance du conseil de l'IAE.

Fait à La Rochelle, le

Signature

Accusé de réception de la DAJS :

Cette candidature doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la présidence de l'Université ou déposée à la direction des Affaires juridiques et statutaires contre accusé de réception aux adresses suivantes :

Pour un envoi par voie postale :

**Présidence de l'Université
Technoforum
La Rochelle Université
23 avenue Albert Einstein
BP 33060 – 17031 La Rochelle
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30
à 17h00.**

Pour un dépôt en mains propres ou un envoi électronique :

**La Rochelle Université
Technoforum
Direction des Affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein
BP 33060 – 17031 La Rochelle
Bureaux 004 ou 11 bis
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00
dajs@univ-lr.fr**

Les candidatures doivent être parvenues au plus tard : **le 26 juin 2025 à 17h**

Vous devez joindre à votre candidature un *curriculum vitae*, une déclaration d'intention, la copie d'une pièce d'identité ou carte professionnelle (cf. article 3 du présent arrêté).

Les électeurs et électrices (membres du conseil de l'IAE La Rochelle) seront destinataires, par voie électronique, des déclarations d'intention et des *curriculum vitae* remis par les candidats et candidates à l'appui de leur candidature.

Annexe 2

Calendrier électoral	
Date limite de dépôt des candidatures	26 juin 2025 à 17h
Transmission de la liste des candidat·es aux membres du conseil d'administration	Au plus tard le 27 juin 2025
Scrutin	2 juillet 2025 à 18h
Proclamation des résultats	Au plus tard 3 jours suivants le scrutin
Délai de recours	2 mois à compter de la proclamation des résultats

Arrêté n° 2025-369 du 12 juin 2025 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises pour l'année universitaire 2024-2025

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-2,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2009-03-23-2-1 relative à la création du diplôme universitaire « Diplôme avancé d'études françaises »,
Vu la délibération n° 2010-05-03-4-3 relative à la dénomination des diplômes d'université « français langue étrangère »,
Vu les propositions du directeur par intérim de l'IUL-FLE,

ARRÊTE

Article 1

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises pour l'année universitaire 2024-2025 est composé de :

- > M. Philippe Pfeffer, professeur certifié, président
- > Mme Corinne Adenet-Dautreix, professeuse certifiée
- > Mme Corinne Nitharum, professeuse certifiée
- > Mme Maïté Boissard, professeuse certifiée

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 12 juin 2025.

Le président
Gérard Blanchard